

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° I-CF413

présenté par

Mme Duby-Muller, M. Gouffier Valente, M. Fabrice Brun, M. Boucard et Mme Corneloup

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 24, insérer l'article suivant:**

À la fin du V de l'article 235 *ter* ZD du code général des impôts, le taux : « 0,4 % » est remplacé par le taux : « 0,6 % ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement propose de relever le taux de la taxe sur les transactions financières (TTF) de 0,4 % à 0,6 %, tel qu'adopté lors de l'examen du PLF 2025 par les Députés en commission et en séance publique. Ce taux qui avait ensuite été réduit à 0,4 % par le gouvernement. Cet amendement entend donc respecter le souhait exprimé par les parlementaires.

En s'appuyant sur les prévisions de recettes de la TTF pour 2026 avec un taux de 0,4 %, soit 2 500 000 000 euros, une telle augmentation permettrait à l'État de collecter environ 3 750 000 000 euros, soit une hausse annuelle de 1 250 000 000 euros.

La TTF est considérée par de nombreux économistes comme une taxe "indolore" car elle n'entrave pas l'économie réelle et personne n'a démontré d'effets néfastes sur la compétitivité de la place boursière française. L'augmentation proposée permettrait à l'État de tirer parti de la vitalité du secteur financier, notamment en période de crise, pour renforcer sa contribution à la lutte contre la pauvreté, les inégalités et les crises mondiales.

Cette mesure présente l'avantage d'augmenter les recettes publiques sans alourdir la fiscalité des ménages français. En augmentant à la fois le taux de la TTF et le plafond des sommes affectées à l'aide publique au développement (APD) à travers le Fonds de solidarité sur le développement, il serait possible de garantir une contribution équitable du secteur financier tout en refusant de réduire l'effort consacré à la lutte contre la pauvreté, les inégalités et les crises sanitaires, climatiques et humanitaires au niveau mondial.

Cette proposition est en totale cohérence avec la loi de programmation du 4 août 2021 relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales, qui prévoit une augmentation

de l'aide publique au développement, un engagement largement soutenu par la société civile et les citoyennes et citoyens français. En augmentant la contribution de la TTF, il serait ainsi possible de préserver la politique française de solidarité internationale, gravement menacée par les réductions budgétaires prévues pour 2025, après une première coupe en février 2024 qui a déjà fortement impacté les efforts de la France et l'action des associations.